

13 avril 2023
014

- > Prescripteurs de médicaments d'exception
- > Pharmaciens

Modification au répertoire des Codes des médicaments d'exception

Nous vous avisons d'une modification apportée au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* qui entre en vigueur le 13 avril 2023.


Système nerveux autonome ou central : Ajout d'un médicament d'exception

Le médicament d'exception méthylphénidate (chlorhydrate de), capsule à longue action – Foquest^{MC}, s'ajoute au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*. Ce médicament peut désormais être autorisé si la condition clinique de la personne assurée correspond à l'indication reconnue pour le paiement. Il s'agit de :

SN280

Pour le traitement des personnes avec un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)